

# LES MAIRES DE MONT SAINT PERE

---

Ce chapitre est consacré à faire connaître aux générations futures l'esprit et le caractère des différents maires qui ont administré cette commune, leur zèle ou leur négligence ; leur fermeté ou leur mollesse, le bien ou le mal qu'ils ont fait, les travaux, embellissements et aussi les améliorations qui auront eu lieu pendant le temps de leur administration, en un mot, à leur rendre avec bienveillance mais avec impartialité, une pleine et entière justice. Nous aimerons aussi, dans ce chapitre, à donner un souvenir à ceux qui comme adjoints, membres du Conseil Municipal, ou à d'autres titres encore, auraient bien mérité de la commune.

Un bon Maire peut faire un bien énorme dans une commune ; sans chercher bien loin des exemples, quel bien n'ont-ils pas fait Mr LEMOINE à Gland et Mr ENCELAIN à Chartèves ! Quels services Mr HELOT n'a-t-il pas rendu à Mont Saint Père !

Ce n'est que depuis la révolution qu'il y a des maires dans les communes ; il n'y avait autrefois que des syndics dont l'autorité, quoique plus indépendante, était moins étendue que celle des maires actuels. Le pouvoir du syndic était plus indépendant puisqu'il n'avait point de Conseil Municipal ; il était moins étendu parce que plusieurs des attributions que la loi accorde maintenant aux Maires, étaient alors partagés entre le Seigneur et le Curé de la paroisse ; ainsi le Seigneur avait le droit de faire des règlements de police, de rendre la justice subalterne, de condamner à des amendes etc... etc... Le Curé de la paroisse était seul officier d'état civil pour les naissances, les mariages et les décès ; il était avec les marguilliers, administrateur des biens de la fabrique, chargé de pourvoir à l'entretien de l'église, du presbytère et du cimetière ; l'autorité du syndic devait alors être bien restreinte.

On créa le titre et la fonction de Maire en 1790. Ils avaient pour conseil le corps municipal composé de 2 officiers, de quelques notables et d'un procureur de la commune. En 1794, le nom de Maire fit place à celui d'Agent National avec un Adjoint et une Municipalité nommée par la commune. En 1800, on ressuscita les maires. Le conseil municipal fut, depuis cette époque jusqu'en 1830 au choix du Préfet sur la présentation du Maire. Depuis 1830, on en est encore revenu à la nomination des électeurs communaux, ce qui a le double inconvénient de diminuer d'une manière notable l'autorité du Maire et de donner l'occasion à des cabales sans cesse renaissantes, peu favorables à la tranquillité dans la commune.

Le premier Maire de Mont Saint Père en 1790 fut **Pierre Toussaint LEMAIRE**. C'était un bon et honnête vigneron qui ne conserva cette place que deux ans ; il devint plus tard, et après le concordat membre du conseil de fabrique. En 1835 il mourut comme il vivait depuis longtemps dans des sentiments tout à fait chrétiens.

Pierre LEMAIRE fut remplacé comme Maire par un être dont le nom ne méritait pas d'être placé à côté du sien. J'en ai assez parlé au chapitre précédent, à l'article de Mr PRADELLIER, pour ne plus en rien en dire ici. S'il fut parvenu selon son désir, à faire couler le sang, on pourrait le qualifier avec raison de ROBESPIERRE de Mont Saint Père.

Mr **Antoine HELOT**, dont il sera parlé plus bas, fut nommé pour la première fois Maire de Mont Saint Père au mois de mai 1794. Il fut remplacé au mois de décembre par Mr **LEGROS**, Notaire, qui administra la commune pendant l'année 1795.

Les années suivantes, et jusqu'en 1800, la Municipalité mit à sa tête et sous les différents titres, d'agent national, d'adjoint ou de procureur de la commune, les nommés **METREAU, RINCOURT, MOYAT, SATABIN, LECLERC**. Pour donner une idée de l'esprit public de Mont Saint Père ou du moins de la municipalité et de ses chefs pendant les années de la révolution depuis 1791 jusqu'en 1800, je crois

# LES MAIRES DE MONT SAINT PERE

---

devoir rappeler ici en quelques mots, quelques-unes de ses décisions ou délibérations sur lesquelles on portera plus tard tel jugement que l'on voudra.

1<sup>er</sup> Mai 1791 . La Municipalité fait défense de travailler les Dimanches et Fêtes sous peine de 10 francs d'amende, de donner à boire pendant les Offices et après 9 heures du soir en été et 8 heures en hiver, sous peine de 10 francs d'amende contre les cabaretiers et de 6 francs contre les buveurs .

Un mois après, la même municipalité décide que toutes les dépendances du presbytère seront regardées comme propriété nationale, et que Mr le Curé n'aura plus la jouissance que de la moitié du jardin, avec le corps de logis du presbytère.

Le 14 Juin de la même année, on décida que les trois cloches seront refondues pour en faire d'autres, qui à elles trois, devront peser quatre mille, que Mr SUTIL, président du Tribunal de Château-Thierry et Mme de BUSSY seront parrain et marraine de la plus grosse cloche, et que la Municipalité le sera de la plus petite... Les noms de tous les municipaux devront être gravés sur cette cloche...

Le 8 Septembre, on prescrit à Mr PRADELLIER les heures où il devra célébrer les offices, on lui défend d'en omettre aucun, et on lui ordonne surtout de lire le prône dans tout son long !

Le 3 Janvier 1792 . Des habitants de Mont Saint Père et de Gland, au nombre de plus de deux cents, abattent le bois dit « les Bénards » sous prétexte qu'il leur appartient, et que les Seigneurs n'en jouissaient depuis longtemps que par usurpation. Les Autorités voulurent réprimer le désordre et s'opposer à l'enlèvement des bois ; la Garde Nationale est convoquée, mais tous répondent qu'ils n'iront se battre que contre les ennemis de la patrie....

Le 28 Mai 1792 .On plante sur la place du Sarlon l'arbre de la Liberté avec cette inscription : « Vivre Libre ou Mourir » . Toutes les communes du canton sont invitées à cette cérémonie.

13 Juillet, on nomme deux députés pour la Fédération.

14 Juillet, on renouvelle le serment civique à l'autel de la Patrie

17 Novembre . La municipalité, reconnaissant qu'il y a des réparations importantes à faire à l'Eglise et au presbytère, décide pourtant qu'on en suspendra l'exécution, attendu, dit la délibération, qu'il est probable que bientôt il suffira d'un prêtre, d'une Eglise et d'un presbytère par canton, et qu'il n'est pas juste que Mont Saint Père fasse seul les dépenses des édifices qui devront servir à un plus grand nombre.

30 Novembre . On décide qu'on fera des réparations à l'Eglise, au presbytère, ainsi qu'aux fontaines publiques.

3 Février 1793 . La municipalité demande au district qu'il soit établi à Mont Saint Père une halle et un marché.

4 Septembre 1793 . Mr PRADELLIER curé est insulté par le maire dans l'Eglise.

15 Septembre 1793 . Mr PRADELLIER est dénoncé par le maire comme suspect, et pleinement justifié par la municipalité.

24 Décembre 1793 . La municipalité, par ordre du district de Château-Thierry, fait enlever de l'Eglise tous les ornements et vases sacrés ; quelques individus poussés les uns par la peur, d'autres par un fanatisme impie, se distinguent en renversant les Croix et brisent les images des Saints. La consternation est dans toutes les âmes honnêtes.

24 Janvier 1794 . Mr PRADELLIER quitte Mont Saint Père.

# LES MAIRES DE MONT SAINT PERE

---

6 Février 1794 . La municipalité arrête que le nom de Mont B... sera substitué à celui de Mont Saint Père, d'expulser de la bouche de nos enfants le nom d'un de nos tyrans coalisés ! Est-ce donc Saint Pierre qui était coalisé contre cette pauvre municipalité ?

8 Février 1794 . Tous les papiers et titres trouvés chez Mme de Bussy et chez quelques autres habitants, sont brûlés sur la place.

13 Février 1794 . Par ordre du district d'Égalité sur Marne (Château-Thierry), la municipalité fait fouiller dans plusieurs endroits de l'Église. On trouve dans la chapelle de la Ste VIERGE un caveau dans lequel était une tombe en plomb et deux cœurs embaumés également enfermés dans du plomb. Le tout est mis à la disposition du district.

14 Mars 1794 . On loue le presbytère et le jardin.

16 Mars . Un arrêté de la municipalité défend aux cabaretiers sous peine d'amende, de vendre à chaque buveur, plus d'une bouteille de vin, et d'en donner à ceux qui ont bu !

18 Mars 1794 . On plante un nouvel arbre de la liberté ! alors, dit le procès-verbal, tous les citoyens de tout sexe et de tout âge chantèrent la carmagnole et vive la liberté et l'égalité, et félicitèrent le front de cet arbre qui est notre liberté.

20 Mars 1794 . On demande que le presbytère soit fait maison d'école et que toutes les dépendances soient vendues pour subvenir aux réparations.

Vers la même époque a lieu à Mont Saint Père comme ailleurs la fête extravagante de la déesse « Raison ». Vêtues de blanc et montées sur un chariot attelé de quatre bœufs, deux femmes, l'une mariée, l'autre enceinte quoique non mariée, parcourent les rues et se rendent à l'autel de la Patrie, au milieu d'une multitude en délire. On y chante des airs patriotiques, des chansons ridicules et grossières. J'ai oublié de dire que le 14 Juillet 1790, jour de la fameuse Fédération du Champ de Mars à Paris, on avait chanté à Mont Saint Père la messe à l'autel de la patrie.

J'ajouterai ici pour mémoire, que les trois juges de paix du canton de Mont Saint Père, depuis 1790, jusqu'en 1800, furent d'abord Mr CLOUET de Jaulgonne, ensuite Mr SARRAZIN de Verdilly et en troisième lieu Mr CHAMBRY de Barzy. Ils étaient choisis par tous les électeurs du canton réunis et rendaient la justice dans la Maison Commune de Mont Saint Père. Chaque juge de paix avait deux assesseurs qui furent pour la plupart, habitants de la commune de Mont Saint Père.

En 1800, Mont saint Père eut pour Maire Mr ... ancien régisseur du château de Mr de Saint JAMES. C'était un homme égoïste, impie, immoral, enrichi per fas et nefas : pendant qu'il était maire, Mr de BASTARD, héritier des seigneurs de Mont Saint Père et propriétaire du château, revendiqua la propriété des bois dits des Bénards dont il a été parlé plus haut, et intenté un procès à la commune. Le Maire soutint d'abord le procès et puis laissa condamner la commune par défaut, les frais s'élevèrent à la somme de 100 louis... Le Maire, de triste mémoire fut destitué. En 1808, j'aime à reconnaître que son frère vaut mieux que lui. Il est aujourd'hui membre du Conseil municipal et Capitaine de la Garde Nationale .

En 1808, **Mr le comte de BASTARD**, propriétaire du château, fut maire de Mont Saint Père de 1808 à 1820. Il eut pour adjoint Mr HELOT et en 1816, il obtint un second adjoint qui fut Mr Louis BOILEAU. L'administration de Mr BASTARD fut bienveillante, ferme, et protectrice, et on commença enfin à respirer un air de douce et vraie liberté, et non plus cette liberté licencieuse et presque féroce, qui, depuis plus de vingt ans rendait esclaves tous les gens de bien. Mr de BASTARD fut parfaitement secondé par Mr HELOT qui, à raison des fréquentes absences du Maire, eut dès lors bien souvent l'occasion d'en remplir les fonctions. On s'occupa des édifices publics, des chemins, on fit des règlements de police et on s'occupa surtout à ramener, avec l'emprise de la religion, le règne de l'ordre

# LES MAIRES DE MONT SAINT PERE

---

et des bonnes mœurs. Le château donnait l'exemple, et principalement Mme la Comtesse de BASTARD, dont on se rappelle avec éloge, et la piété sincère, et la tendre charité envers les pauvres.

Mr le curé de la paroisse était le distributeur ordinaire de ses aumônes, et jamais elle ne quittait Mont Saint Père sans lui avoir laissé de quoi subvenir pendant l'hiver, aux nécessités des malheureux...

Quoiqu'estimable sous plus d'un rapport, son mari passe pour avoir été beaucoup moins généreux qu'elle, et différents démêlés qu'il eut avec la commune pour des affaires d'intérêt personnel, ont fini par lui laisser dans Mont Saint Père la réputation d'un homme fin, adroit, et trop attaché aux espèces... Il y a une chose entre autres, que je n'ai jamais pu expliquer moi-même, sans doute faute de renseignements suffisants. La terre de Mont Saint Père dont Mr de BASTARD avait hérité, était grevée d'une rente de 200 francs, savoir : 120 francs pour les Sœurs d'école qui devaient avoir soin des malheureux et donnaient l'instruction aux enfants pauvres ; 60 francs pour l'instituteur et 20 francs pour la lampe de l'Eglise. Cette rente avait toujours été payée depuis sa création en 1716, par tous les seigneurs de MONT saint Père. Mr de BASTARD ne devait point l'ignorer. Comment donc a-t-il pu se refuser constamment à l'acquitter comme les autres, et cela malgré les vives réclamations de la commune, les instances réitérées du Conseil Municipal, et même les menaces d'un procès. Il est probable pourtant qu'il alléguait des raisons au moins spécieuses pour justifier cette manière d'agir ? Quoiqu'il en soit, j'aime à penser que Madame de BASTARD, en donnant 4000 francs pour aider à la reconstruction de l'Eglise, aura eu un point de vue d'arrangement dans cette affaire, et aura voulu mettre en toute sûreté sous ce rapport, et sa conscience, et celle de son mari.

Il est certain, du reste qu'en donnant ces quatre mille francs qu'ils ne devaient pas légalement, et qu'ils croyaient sans doute ne pas devoir du tout, ils prouvèrent qu'on est heureux d'avoir affaire à des personnes d'une conscience délicate, ils rendirent un grand service, et à l'Eglise, et à la commune.

En 1820 . Mr **HELOT** eut le titre de Maire dont il avait depuis douze ans bien souvent rempli seul les fonctions, en l'absence de Mr de BASTARD. Mr HELOT est un homme tout à fait remarquable dans cette commune et si l'on avait à faire l'histoire des hommes illustres de Mont Saint Père, on pourrait, ce me semble, le placer parmi les plus illustres, et peut-être même au premier rang .

Né en 1750 d'une famille honnête, mais sans fortune, il apprit d'abord la menuiserie qu'il exerça jusqu'à l'âge de 25 ans. Se sentant comme appelé à quelque chose de plus important, il commença alors un petit commerce d'avoine et de bois ; ses premiers succès l'encouragèrent, et il déploya bientôt dans les affaires tant d'intelligence et d'activité, qu'il finit par y amasser une fortune de cinq à six cent mille francs.

Il n'est presque aucune fonction que Mr HELOT n'ait pas rempli dans la commune ; Dès 1780 il était marguillier (responsable des comptes ) de la paroisse, et durant les années de la révolution, il devint successivement, trésorier de la municipalité, Capitaine de la Garde Nationale, Député à la fédération, Agent national, Assesseur du juge de paix et Maire en 1794. Le district de Château-Thierry lui confia plusieurs fonctions dont il sut toujours s'acquitter avec beaucoup de bienveillance et de délicatesse, chose assez rare dans ces temps d'exaltation républicaine et révolutionnaire ; ainsi, chargé en 1794, de faire enlever les cloches de toutes les communes du canton de Mont Saint Père, à l'exception d'une seule, qui devait d'après la loi, rester dans chaque clocher, il eut soin de laisser partout la plus belle. Chargé vers la même époque d'opérer le prétendu désarmement des nobles et des prêtres, il sût dans cette mission épineuse, et qu'il n'accepta que dans la crainte de la voir confiée à quelque révolutionnaire qui en aurait abusé, il sut déjà borner ses recherches à des visites pleines d'honnêteté et d'une bienveillance qu'on savait apprécier en ces temps malheureux. Il favorisa un jour, avec autant de dévouement que de prudence, l'évasion d'un prêtre caché au château, chez Mme de BUSSY et qui courait le risque de sa vie, s'il était resté quelques heures plus tard. Dans une autre circonstance, il s'opposa presque seul à la fougue d'une multitude aveugle et emportée, qui, pour piller le château,

# LES MAIRES DE MONT SAINT PERE

---

voulait enfoncer les portes, sous le prétexte d'enlever les armes et même les canons qu'on prétendait y trouver. Il sut contenir cette populace accourue de différents villages de la Marne, fit entrer dans la cour, seulement quelques-uns des plus raisonnables, et leur fit voir que ce que l'on avait pris pour des canons moulés sur leurs affûts, n'étaient en réalité que deux morceaux de bois inoffensifs placés en forme de canons .

En 1800, Mr HELOT fut nommé au Conseil Municipal .

En 1802, Mr HELOT devint en plus, Trésorier de la fabrique (Organisme créé pour veiller à l'entretien et à la conservation des églises et la distribution des aumônes).

En 1808, il eut le titre d'Adjoint au Maire. A l'époque de l'invasion, Mr HELOT montra toujours beaucoup de prudence et de fermeté ; il eut le bon sens de s'opposer à l'ardeur dangereuse, de quelques individus, qui, armés de fusils et de fourches voulaient, disaient-ils, aller se jeter sur l'ennemi. Malgré le reproche de poltronnerie qu'on lui jetait à la figure, il tint ferme et les menaça, s'ils exécutaient leur dessein, de les livrer aux Russes, en cas de représailles envers la commune. Quand on vit, le lendemain, les flammes aux quatre coins de Crézancy, parce qu'un soldat russe avait été tué, on put comprendre le service immense que Mr HELOT venait de rendre à Mont Saint Père. J'ai dit ailleurs le zèle qu'il déploya et les sacrifices qu'il fit pour la restauration de l'Eglise.

Mr HELOT fut toujours l'ami des prêtres et de la religion qu'il pratiquait. Malgré son origine plébéienne et son défaut d'éducation première, les seigneurs et propriétaires du château surent assez l'apprécier pour lui accorder leur estime et même leur amitié. Du reste, un grand fond de bonheur suppléait en lui, à ce qui lui manquait du côté de l'éducation, et il n'était pas facile de s'apercevoir qu'il n'avait fait ses études que dans la boutique d'un menuisier. Il avait du tact, un jugement droit, une trempe d'esprit solide et beaucoup d'énergie dans le caractère, et s'il avait eu une instruction plus complète, il se fut trouvé dans des positions plus importantes, je pense qu'il aurait été un homme tout à fait distingué. Mr HELOT avait 80 ans lorsqu'arrivèrent les événements de 1830. A raison de son grand âge et par suite de quelques désagréments qu'il essuya de la part des nouveaux révolutionnaires de cette époque, pour lesquels son opinion politique était trop pure, il donna sa démission de Maire en faveur de son petit-fils Mr Auguste HENRIET.

Mr HELOT mourut à l'âge de 89 ans, n'ayant presque aucune des infirmités de la vieillesse. Il se vit à son lit de mort, entouré des soins empressés de ses enfants et petits-enfants, et la religion qu'il aimait et pratiquait, consola ses derniers moments. Quatre ans avant sa mort, il avait perdu sa vieille et bonne épouse morte à l'âge de 83 ans.

Mr HELOT eut trois enfants. Une fille qui fut la mère des Messieurs HENRIET, l'un Juge au Tribunal Civil, et l'autre Greffier de la Justice de Paix de Château-Thierry. Une seconde fille qui est Mme BRISBART, et un fils qui fut Juge de Paix du canton de Condé-en-Brie. Mr HELOT fils est devenu père d'une nombreuse famille qui par ses bons sentiments et la belle éducation qu'elle a reçue, paraît destinée à rendre plus honorable encore le nom que son aïeul a déjà commencé à illustrer.

Mr HELOT fut remplacé comme Maire par Mr Auguste **HENRIET**, son petit-fils. Doux, bienveillant et honnête, il était, je pense trop timide pour les années difficiles où il se trouva à la tête de la commune.

Le contre-coup de la révolution de Juillet s'était fait sentir à Mont Saint Père d'une manière assez violente, des préventions aussi funestes que ridicules s'étant propagées, contre des personnes les plus honnêtes et les plus respectables, et si leur prudence personnelle et leur modération bien connues ne les eussent garanties de l'effervescence populaire, elles n'auraient trouvé dans le caractère du nouveau Maire qu'une protection bien peu efficace. A l'époque du choléra, Mr A. HENRIET se montra bon pour les malades, et eut l'attention de faire fournir aux plus malheureux, des médicaments aux frais de la commune. Il quitta Mont Saint Père en 1834, après avoir fait don à la commune du lieu-dit

# LES MAIRES DE MONT SAINT PERE

---

« la Demi-Lune », pour servir de Place Publique. C'est lui qui fit construire la maison occupée maintenant par Mr LEFRANC.

1835 . Mr **BOILEAU**, Maire actuel de Mont Saint Père, fut nommé en 1811, membre du Conseil Municipal, en 1816, second Adjoint, en 1820, premier Adjoint, et Maire en 1835. Il y a, par conséquent plus de trente ans qu'il fait partie de l'administration communale, et comme je crois que de tout temps ses intentions ont été bonnes, je pense qu'il a des droits à la reconnaissance des habitants de Mont Saint Père. On ne peut pas dire sans doute que Mr BOILEAU soit un Maire comme Mr LEMOYNE de Gland ou Mr ENCELAIN de Chartèves, qui à raison de leur éducation et de leur dévouement pouvaient être cités comme des modèles, mais si l'on a égard à sa condition de simple vigneron, qui sous le rapport de la fortune et de l'instruction, le laisse au niveau de la plupart de ses administrés, je n'hésite pas à reconnaître qu'on doit lui savoir gré de la manière dont il remplit ses fonctions de Maire. Depuis 1830, l'Administration communale de Mont Saint Père est tant soit peu républicaine, en ce sens que le Conseil Municipal veut entrer dans les moindres détails de bien des choses qu'on laisse partout ailleurs à la discrétion du Maire ; il veut ici tout voir par ses propres yeux. Faut-il quelques réparations à la toiture du presbytère, faut-il réparer une porte, une fenêtre ou faire une nouvelle serrure, vous verrez le Conseil en corps se transporter sur les lieux. On devrait certes applaudir à cette manière d'agir dans les affaires ou les dépenses graves et importantes, mais lorsqu'il ne s'agit, pour ainsi dire que de simples bagatelles, ne vaudrait-il pas mieux les abandonner à la prudence du Maire. Ce serait, ce me semble, et plus convenable, et plus digne.

Le Conseil, dans les années qui ont suivi 1830 avait parmi ses membres des exaltés, des révolutionnaires et des prétendus réformateurs. En 1837, il y eut de la part de ces bons patriotes, une cabale pour mettre dehors comme ils disaient, et le Maire, et tous ceux qui lui ressemblaient. Ils voulaient pour Conseil, une sorte de petite convention communale, capable de tout bouleverser ; leurs mesures bien prises, ils se promettaient une victoire complète. Mais si, quand la Patrie est en péril, tous les honnêtes habitants doivent aussi s'empressement de lui porter secours, c'est ce qu'on fit à Mont Saint Père aux élections municipales, tous les honnêtes gens se concertèrent pour conjurer l'orage. Mr le Curé lui-même, qui grâce aux trente francs qu'il paye, fait partie du corps électoral, fut vivement pressé de joindre son vote aux autres. La victoire fut complète. La gent révolutionnaire fut expulsée du Conseil qui depuis a été et sera, je l'espère, toujours bien composé .

Je me plais à rappeler à l'honneur du Maire actuel et du Conseil que, depuis sept à huit ans, ils se sont occupés d'une manière active et digne d'éloges, des intérêts de la commune. Depuis cette époque, on a fait à peu près les dépenses suivantes : 800 francs à l'église, pareille somme au presbytère, 200 francs à la Maison Commune, 260 francs au cimetière, 350 francs à la fontaine de la rue d'en haut, 400 francs à la ruelle de la grosse pierre, 400 francs à la rue d'en bas, 200 francs aux lavoirs de la fontaine sainte-Foy, et de la fontaine neuve, sans compter les travaux qui ont été faits par corvée ou autrement à la rue d'en haut, aux ponts et aqueducs, aux chemins vicinaux, et les réparations que l'on va faire à la fontaine de la Demi-lune. En même temps, ils ont augmenté le supplément de leur Curé, le traitement de leur Instituteur, et voté un petit supplément aux religieuses pour l'instruction gratuite de quelques enfants pauvres.

En 1844, Mr **LEFRANC** est nommé Maire et Mr BOILEAU redevient Adjoint .

En 1848, Mr LEFRANC donne sa démission par suite des chagrins que lui cause la République. Il est remplacé par Mr **SANTE**.

En 1852, Mr **SANTE** cède la place à Mr **LEFRANC** et redevient Adjoint.

En 1861, Mr **SANTE** redevient Maire à la mort de Mr LEFRANC.

En 1870, Mr **MOYAT** remplace Mr **SANTE** comme Maire .

*Extrait des notes de l'abbé Cornilus, curé de Mont-Saint-Père de 1829 à 1876.*

---